

Alpes Bavaroises

Le jeu de la passion

23 au 29 septembre 2010 (7 jours)



DÉPART GARANTI!

Profitez d'un séjour de ressourcement à la montagne, dans le charmant village autrichien de Seefeld situé sur un haut-plateau ensoleillé au cœur des Alpes, à 15 minutes de Innsbruck et à 40 minutes de Oberammergau en Allemagne. Seefeld est un paradis pour les amoureux de la nature. Vous ferez de magnifiques excursions et assisterez au *Jeu de la Passion*, qui sera le point culminant de votre voyage!

Depuis plus de 375 ans, les habitants du village d'Oberammergau, dans les Alpes bavaroises, font revivre les derniers jours de la vie du **Christ** lors du *Passionsspiele*, ou *Jeu de la Passion*, un événement unique au monde qui n'est présenté qu'à tous les 10 ans.



C'est en 1633 que les villageois d'Oberammergau ont uni leurs prières pour que cesse l'épidémie de peste qui sévissait alors dans la région. En échange de la réalisation de leur vœu, ils promirent alors de créer, à chaque dix ans, une grande fresque théâtrale et musicale relatant les derniers jours de la vie du Christ. Et comme par miracle, la peste n'est plus jamais revenue...

Depuis, le *Jeu de la Passion* d'Oberammergau tient toujours la route en étant présenté au début de chaque décennie. Entre autres choses, cette sorte de longue messe lyrique se distingue par le vaste mouvement communautaire qu'elle crée : près de la moitié des 5300 villageois d'Oberammergau y prennent part, d'une manière ou d'une autre, que ce soit en tant qu'acteur, figurant, choriste ou instrumentiste. Et jusqu'à 500 personnes montent sur scène, simultanément.

En 2010, le *Passionsspiele* d'Oberammergau sera présenté 102 fois. Il aura lieu cinq fois par semaine, du 15 mai au 3 octobre, de 14 h 30 à 17 h, puis de 20 h à 22 h 30. La pièce se déroule entièrement en allemand, mais des livrets en français sont fournis sur demande.

ITINÉRAIRE

<p>Jour 1 Départ Vol transatlantique de nuit</p>	
<p>Jour 2: Seefeld (S) Arrivée à Munich où un représentant vous attendra. Transfert à Seefeld. Enregistrement à l'hôtel Die Post. Votre représentant vous informera du programme de votre séjour. Temps libre pour détente et découverte des lieux. Ici chaque rêve de vacances se réalise! Laissez-vous inspirer par la beauté du paysage et prenez connaissance de l'offre variée de l'Olympiaregion Seefeld. Souper de bienvenue à l'hôtel.</p>	
<p>Jour 3: excursion à Innsbruck (PD, S) Après le déjeuner, départ pour une belle excursion à Innsbruck, la capitale du Land du Tyrol, située dans l'ouest autrichien, dans une vallée au cœur des Alpes. Une visite guidée de la ville vous fera découvrir le Palais Impérial, le Palais Ambras, Ottoburg et la Basilique Wilten ainsi que le Petit Toit d'or, célèbre emblème de la ville d'Innsbruck. Souper et nuit à Seefeld.</p>	
<p>Jour 4: Oberammergau: Jeu de la Passion (PD, D, S) Après le petit-déjeuner, transfert en autocar jusqu'à Oberammergau, à moins de 60 km de Seefeld dans le sud de la Bavière. À l'arrivée, temps libre pour vous balader dans les rues de ce village pittoresque. Un dîner sera servi vers midi. La pièce de théâtre débute après le dîner. <i>C'est en 1633 que les villageois d'Oberammergau ont uni leurs prières pour que cesse l'épidémie de peste qui sévissait alors dans la région. En échange de la réalisation de leur vœu, ils promirent alors de créer, à chaque dix ans, une grande fresque théâtrale et musicale relatant les derniers jours de la vie du Christ. Et comme par miracle, la peste n'est plus jamais revenue...</i> Un souper est servi à l'entracte. Après la pièce, retour en autocar à l'hôtel à Seefeld.</p>	
<p>Jour 5: Seefeld (PD, S) Journée libre pour relaxer et profiter du charmant village de Seefeld. Seefeld est très populaire auprès des amateurs de randonnée parce qu'il est situé sur un haut-plateau; de belles randonnées en montagne sont possibles, mais il y a aussi plusieurs magnifiques randonnées à faire à la réserve naturelle du Wildmoos, autour du lac Wildsee ou le long de Leutascher Ache. Une détente bienfaisante au soleil à l'air de la montagne merveilleusement rafraîchissant. Et tout ceci dans un cadre naturel de montagne à vous couper le souffle.</p>	

<p>Jour 6: excursion à Neuschwanstein, (PD, S) Après le déjeuner, excursion au château Neuschwanstein à Füssen, à seulement 100 km de Seefeld. Ce fameux château fut la folle création du roi Ludwig et l'inspiration du château de la belle au bois dormant de Walt Disney. Sur la route, visite de l'église de pèlerinage de Wies (Wieskirche), une des plus belles églises de style rococo dans le monde. Souper d'adieu et nuit à Seefeld.</p>	
<p>Jour 7: Retour (PD) Après le déjeuner, transfert à l'aéroport de Munich pour le vol du retour.</p>	
<p><i>*Itinéraire sujet à changement</i> <i>**circuit exclusif, tous droits réservés</i></p>	

VOTRE HOTEL

Tyrol's Hotel Die Post : hotel pittoresque et prestigieux de catégorie 4*. L'hôtel Die Post se trouve au centre de la zone piétonne de Seefeld. La situation de l'établissement est centrale et néanmoins tranquille, à seulement 2 minutes du terrain de golf de Seefeld et en plein dans le centre idyllique et romantique de la ville.

Les chambres, où un confort agréable est associé à une incroyable élégance, offrent une vue à couper le souffle sur les montagnes tyroliennes. Les services incluent une connexion Internet gratuite dans les chambres *deluxe* et dans certaines suites ainsi qu'une théière avec une grande sélection de différents thés aromatiques de grande qualité.

Pour compléter cette offre extraordinaire, une petite zone bien-être avec sauna et solarium, une terrasse et un magnifique jardin sont à votre disposition. Vous pourrez profiter d'un accès gratuit au centre Olympique avec ses piscines couvertes et extérieures, ainsi qu'à la piscine *Strandperle* se trouvant à proximité du Lac *Wildsee*. Un accès Internet Wi-Fi gratuit est disponible dans le hall.



INFORMATION GÉNÉRALE

Prix: 2 999\$ par personne taxes incluses

Tarif sans les vols : 1 999\$ par personne taxes incluses

Ce forfait comprend :

- Vols aller-retour Montréal/Munich
- Tous les transferts en autocar, selon l'itinéraire
- 5 nuits d'hébergement à l'hôtel Die Post, de catégorie 4 étoiles, à Seefeld
- 5 déjeuners buffet tous les matins à l'hôtel
- 4 soupers quatre services à l'hôtel incluant les boissons (eau minérale, liqueur douce, bière et vin)
- Un souper trois services à Oberammergau (sans boisson)
- Un dîner à Oberammergau (sans boisson)
- Manutention des valises à l'hôtel
- Accueil par un représentant de l'agence local à l'aéroport
- Guides locaux pour les excursions à Innsbruck et le château Newschwainstein et l'église Wies
- Admission pour le château Newschwainstein
- Billet de catégorie 2 pour *le Jeu de la Passion*
- Toutes les taxes (incluant la taxe de fonds d'indemnisation de l'OPC)

Ce forfait ne comprend pas :

- Accompagnateur de Spiritours (vous serez pris en charge sur place par un représentant de notre agence réceptive)
- Les assurances-voyage
- Les repas non-mentionnés
- Les boissons aux repas à Oberammergau
- Les pourboires
- Les dépenses personnelles

Supplément pour une chambre individuelle : 160\$/personne, pour les 5 nuits

Pour vous inscrire : remplir la fiche d'inscription ci-jointe et la retourner avec un premier versement de 500\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible car le nombre de participants est limité. Une assurance-voyage est fortement recommandée, à payer au moment du versement initial.

DÉPART GARANTI !



CONDITIONS GÉNÉRALES

Dépôt et paiement

Un dépôt de 500\$ par personne pour les voyages en avion ou 25% du montant total pour les voyages en autocar est requis au moment de votre réservation ainsi que la prime d'assurance-annulation si désiré. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ pour les voyages en avion et 30 jours avant le départ pour les voyages en autocar. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Frais d'annulation

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 500\$ de pénalité

A moins de 60 jours avant le départ : aucun remboursement

Changement de nom : jusqu'à 300\$ de pénalité, selon les conditions du transporteur. À moins de 30 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite ou de changer les dates au besoin. Dans le cas où Spiritours décidait d'annuler le voyage, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation. Si, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches) ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route, ils seront remboursés. De plus nous recommandons fortement de souscrire à une assurance-médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable. Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou auprès de la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Ces prix sont sujets à changement sans préavis au moment ou avant le temps du paiement final. Un changement peut survenir suite à la dévaluation du dollar canadien ou de l'augmentation du coût du pétrole...etc.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une compagnie de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non-complétée, ni pour les services non-utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et qui persiste dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services et/ou de son représentant, le passager sera expulsé du groupe et devra assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devra déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

*****Les noms et prénoms doivent être identiques à ceux inscrits dans le passeport.*****

Profession : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Tel. (résidence) : _____ Tél. (travail) : _____

Courriel : _____ Date de naissance : _____

No de Passeport : _____ Date d'expiration : _____

Destination : Alpes bavaroises- Oberammergau 2010

Date de départ : 23 SEPTEMBRE 2010

Date de retour : 29 SEPTEMBRE 2010

- () Je partagerai ma chambre avec : _____
- () J'aimerais être jumelé(e) et partager ma chambre avec une autre personne du groupe (Si on ne peut me jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels si je m'inscris à plus de 60 jours du départ, mais se garde le droit de me jumeler ultérieurement).
- () Je désire une chambre privée. (supplément de : 160\$)

Personne à contacter en cas d'urgence : Nom : _____

Tél : _____

Allergies ou restrictions alimentaires : _____

Conditions médicales particulières : _____

Où avez-vous entendu parler de Spiritours?: _____

Assurance-Voyage (Croix-Bleue), veuillez mettre vos initiales à côté de l'option choisie :

- Assurance médico-hospitalière (7 jours) : 36\$ (0 à 34 ans)_____, 45\$ (35 à 60 ans)_____, 42\$ (61 à 65 ans)_____, 48\$ (66 à 70 ans)_____
- Forfait plus (médico-hospitalière, annulation pour 2 999\$ et bagages pour 1500\$) : 172.33\$ (0 à 60 ans)_____, 206.60\$ (61 à 65 ans)_____, 245.53\$ (66 à 70 ans) _____
- Forfait plus sans soins médicaux (annulation et bagages) : 148.93\$ (0 à 60 ans)_____, 171.50\$ (61 à 65 ans)_____, 189.73\$ (66 à 70 ans) _____
- Je ne désire pas d'assurance-voyage _____

N.B. Si vous avez 71 ans et plus vous devez nous contacter pour établir votre prime.

Votre signature signifie que vous avez lu les conditions générales de Spiritours et que vous les acceptez.

Date : _____ Signature : _____

A envoyer à l'adresse suivante : Spiritours, 1695 Boulevard St-Joseph Est, Suite 100 SS, Montréal, Québec, H2J 1N1. Ne pas oublier d'inclure votre chèque de dépôt de 500\$ à l'ordre de Spiritours. Nous vous suggérons fortement d'inclure aussi un chèque postdaté au 23 juillet 2010 pour la balance.



Détenteur d'un permis du Québec

FORMULE D'EXCLUSION DUES AUX CONDITIONS PRÉEXISTANTES

Afin d'être admissible à l'assurance médicale vous devez compléter le formulaire suivant :

EXCLUSION 1 ; Au cours des 3 mois précédant la date de prise d'effet* de la couverture, avez-vous pour une maladie ou blessure :

1. été hospitalisé ?.....Non.....Oui
2. eu un changement de posologie dans votre médication existante ?.....Non.....Oui
3. eu un changement dans un traitement existant ?.....Non.....Oui
4. consommé de la nitroglycérine pour une condition cardiaque plus d'une fois dans une période de 7 jours pour le soulagement de la poitrine ?.....Non.....Oui
5. été traité avec de l'oxygène a domicile ou eu recours a la corticothérapie
Pour une condition pulmonaire ?.....Non.....Oui
6. consulté un médecin (sauf pour un examen de routine) ?.....Non.....Oui
7. reçu un nouveau traitement ou vous en a-t-on prescrit un ?.....Non.....Oui
8. reçu une nouvelle prescription ou consommé un nouveau médicament.....Non.....Oui

Si OUI, spécifiez la Condition : _____

Cette condition est exclue de la couverture.

* PRISE D'EFFET DE LA COUVERTURE

1. Assurance médico-hospitalière et assurance forfait régulier: la date de départ du voyage
2. Assurance annulation ou interruption de voyage : la date d'adhésion au contrat.

IMPORTANT

Pour l'assurance médico-hospitalière, veuillez noter que dans le cas où une maladie se déclare entre la date de l'achat de l'assurance et le départ du voyage, cette maladie ne sera pas couverte pendant le voyage.

Signature du Client : _____ Date : _____

Si vous avez répondu OUI à la question

Cette condition n'est pas couverte. Nous vous offrons la possibilité de faire remplir un questionnaire médical par votre médecin traitant. Si le questionnaire médical est ACCEPTÉ par la Croix Bleue, cette condition sera COUVERTE.

Compléter la partie suivante SEULEMENT dans le cas où votre réponse est OUI

NOM: _____

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (RÉSIDENCE) : _____

ASSURANCE HOSPITALISATION

Pour être admissible à cette assurance, il faut être résident canadien et être bénéficiaire au sens de la Loi sur l'assurance-maladie du Québec.

Pour adhérer à cette assurance vous devez obligatoirement remplir la formule d'exclusion due aux conditions préexistantes et le retourner avec votre paiement.

Voici un résumé de ce que l'assurance médico- hospitalisation couvre* :

- Frais hospitaliers jusqu'à \$5,000,000
- Médicaments (lorsque prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence)
- Soins dentaires par suite d'un traumatisme externe (jusqu'à \$2,000)
- Service d'ambulance
- Rapatriement
- Allocation de subsistance (jusqu'à \$3,000)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage

ASSURANCE ANNULATION

Cette assurance vous donne droit à un remboursement complet pour toutes sortes de situations pouvant arriver et qui pourraient vous empêcher de partir.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation couvre* :

Votre voyage sera remboursé si vous vous voyez obligé d'annuler votre départ ou d'interrompre ou de prolonger votre voyage après qu'il ait commencé, à la suite de :

- .. Maladie, hospitalisation, lésions corporelles ou décès
- .. Mise en quarantaine
- .. Sinistre qui rend inhabitable la résidence principale
- .. Retard en raison d'une panne mécanique de la voiture, du mauvais temps, d'un accident de la route ou d'un barrage routier ordonné par la police en cas d'urgence
- .. Événement dans le pays de la destination du voyage qui incite le gouvernement du Canada à émettre une recommandation selon laquelle les citoyens canadiens ne devraient pas voyager à l'intérieur de ce pays pour une période couvrant le voyage assuré. L'adhésion à l'assurance doit avoir lieu avant que la recommandation gouvernementale ne soit divulguée
- .. Refus de la demande de visa (certaines conditions s'appliquent)
- .. Perte involontaire de votre emploi (certaines conditions s'appliquent)

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage.

Voici un résumé de ce que l'assurance annulation ne couvre pas :

- .. Toute maladie qui était diagnostiquée au moment de l'achat de cette assurance
- .. Tout traitement ou chirurgie conseillé avant la date d'achat du voyage
- .. Refus ou changement de décision pour la participation au voyage

ASSURANCE BAGAGES

Couverture jusqu'à 1500\$ (maximum 300\$ par article)

Risques assurés : perte, endommagement, vol, retard (pour 12 heures et plus); un montant jusqu'à concurrence de 250\$ sera accordé pour vêtements et/ou accessoires de première nécessité.

Vous devez absolument avoir déclaré la perte aux autorités et avoir obtenu un rapport écrit.

*Pour connaître avec précision ce qui est couvert veuillez demander au responsable du voyage de vous fournir le contrat d'assurance voyage